

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSPE

Séance du vendredi 3 février 2023

Dix-huit membres du conseil scientifique étaient présents ou représentés et sept procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Présidente du conseil scientifique

Madame Elsa LANG RIPERT – Directrice de l'INSPE

Vice-présidente du conseil scientifique

Madame Martine JACQUES – Chargée de mission Recherche de l'INSPE

Représentante des BIATSS

Madame Cathy PERRET

1

Représentante des doctorants

Madame Victoria DAVID

Madame Léa CHIMENE

Personnalités extérieures

Monsieur Arnaud MOULY – Enseignant-chercheur à l'INSPE de Franche-Comté

Membres désignés par chaque directeur de laboratoire participant aux activités de recherche de l'INSPE

Monsieur Thierry HOHL – CHEVRIER - procuration à madame Martine JACQUES

Monsieur Daniel RAICHVARG – CIMEOS

Madame Corinne LELOUP – CSGA - procuration à monsieur RAICHVARG

Madame Sophie NICKLAUS – CSGA – procuration à madame Elsa LANG RIPERT

Madame Géraldine FARGES – IREDU - procuration à monsieur Jean-François GIRET

Monsieur Jean-François GIRET – IREDU – départ à 11h00 – procuration à madame Victoria DAVID

Madame Lucie CORBIN – LEAD

Monsieur Arnaud WITT – LEAD – procuration à madame Lucie CORBIN

Madame Nathalie CARTIERRE – Psy-DREPY – départ à 11h05

Monsieur Pierre DE OLIVEIRA – Psy-DREPY - procuration à madame Nathalie CARTIERRE

Madame Hélène FRETTEL – TIL – procuration à madame Célia SCHNEEBELI

Madame Célia SCHNEEBELI – TIL

Invités :

Madame Chantal CLERC – Responsable administrative de l'INSPE

Monsieur Yacin KARIM – Représentant CARDIE

3 – Bilan de l'exercice 2022

La présidente du conseil scientifique donne la parole à madame Chantal CLERC pour présenter un bilan financier de l'année écoulée.

La responsable administrative de l'INSPE précise le nombre de demandes reçues en 2022 (14) et le nombre de demandes financées (12).

Elle détaille la typologie des dossiers reçus :

- nombre de poursuites de projets : 1
- nombre de nouveaux projets : 1
- nombre d'aides à l'organisation d'une manifestation : 1
- nombre d'aides à la publication : 1
- nombre d'aides pour communication lors d'un colloque : 10

Elle informe les membres du conseil que le taux d'exécution est peu élevé (65%). Sur les 16 774 € accordés au titre du BQR en 2022 (pour une enveloppe totale de 19 000 €), 10 975 € ont été dépensés.

Plusieurs raisons expliquent ce faible taux d'exécution comme le report comptable de certaines dépenses qui n'ont pas pu être engagées avant la fin de l'exercice budgétaire. Cette somme de 1 250 € environ sera imputée sur le budget BQR 2023.

3

La présidente du conseil et la chargée de mission Recherche expriment leur regret concernant la somme non utilisée qui aurait pu financer d'autres projets. Madame Martine JACQUES précise qu'elle apportera cette année une attention toute particulière à l'utilisation effective des crédits alloués.

Monsieur Arnaud MOULY relate que les enveloppes en Franche-Comté sont attribuées en juin de l'année précédente. Ainsi les chercheurs ont plus de temps pour préparer l'engagement des dépenses et toute l'année civile pour consommer leurs crédits. Il remarque cependant que le taux d'exécution n'est cependant pas optimum.

Madame Lucie CORBIN relève qu'un tel fonctionnement empêcherait l'étude de certaines demandes comme les participations aux colloques.

4 – Évaluation des projets BQR – 1^{ère} campagne 2023

Les projets à l'ordre du jour de ce conseil sont au nombre de 8. Le montant total des demandes s'élève à 20 885 € (19 262 € en fonctionnement et 1 593 € en masse salariale).

La responsable administrative de l'INSPE rappelle qu'une décision prise en conseil scientifique limite à 70% du budget total les dotations à accorder lors de la première campagne BQR de l'année.

Cependant en raison du nombre et de la qualité des dossiers, les membres du conseil décident unanimement de ne pas se limiter à ce pourcentage.

Madame Martine JACQUES présente les différents dossiers avec l'appui des experts désignés pour l'examen de chaque demande.

Suite aux échanges, il a été décidé ce qui suit :

- concernant le projet intitulé « l'investissement public dans l'enseignement en collège privé et public et ségrégation sociale : une analyse spatiale » déposé par madame Marion MONNET. La demande porte sur des frais de mission et les frais d'accès aux données via un centre sécurisé (CASD) pour un montant total de 5 068 €. À l'unanimité, les membres du conseil scientifique décident d'attribuer la moitié de la somme sollicitée, soit 2 534 €.
- concernant le projet intitulé « de la multiplicité des missions des enseignants-chercheurs aux difficultés dans l'exercice du métier » déposé par madame Amélie DUGUET. La demande porte sur des frais de traduction (500 €), des frais de mission (800 €) et sur la prise en charge de 100 heures de vacations (1 593,02 €) pour un montant total de 2 893,02 €. À l'unanimité, les membres du conseil scientifique octroient la totalité du montant demandé en masse salariale, soit 1 593,02 €. Les autres frais devront faire l'objet d'une nouvelle demande car ils ne devraient être engagés qu'ultérieurement.
- concernant le projet intitulé « la préprofessionnalisation au cœur de l'attractivité des métiers de l'enseignement (AttractiPro) » déposé par madame Géraldine FARGES. La demande porte sur des frais de retranscription d'entretiens (1 968 €) et des frais de relecture d'un article en anglais (245 €) pour un montant total de 2 213 €. À l'unanimité des votants (la procuration de madame Géraldine FARGES ne pouvant pas être prise en compte pour ce vote), les membres du conseil scientifique accordent la somme de 2 213 €.
- concernant les deux dossiers pour une aide à la rédaction et à la publication d'un ouvrage intitulé « questions actuelles à propos du Educational development » déposés par madame Joelle DEMOUGEOT LEBEL. Les demandes portent sur des frais de mission (1 400 €) pour la partie rédaction de livre et sur un montant de 2 500 € pour l'édition. Unanimement, les membres du conseil attribuent la totalité de la somme relative à la rédaction et limitent la partie publication à hauteur de 500 €, montant généralement accordé pour ce type de demande.
- concernant le dossier pour une aide à l'organisation de la manifestation intitulée « communication en présence et à distance pour apprendre, regards croisés en SHS. » déposé par madame Arianne PICARD. La demande de 1 050 € porte sur une participation aux frais de mission. À l'unanimité, les membres du conseil scientifique décident d'octroyer la totalité de la somme sollicitée.
- concernant le dossier pour une aide à l'organisation de la manifestation intitulée « questionner la catégorie d'"élèves à besoins éducatifs particuliers" (EBEP) du point de vue des sciences sociales : perspectives critiques, théoriques, empiriques » déposé par madame Sandrine GARCIA. La demande porte sur une partie des dépenses liées aux frais de réception et de restauration pour un montant de 720 €. À l'unanimité, les membres du conseil scientifique attribuent la somme sollicitée.
- concernant le dossier pour une aide à l'organisation de la manifestation intitulée « individu et formation, une relation en complexité » porté par madame Martine JACQUES en tant que chargée de mission Recherche de l'INSPE. La demande porte sur des frais de mission, de réception et de restauration pour un total estimé à 4 600 €. A l'unanimité, le conseil accède à la demande de financement de ce colloque.

- concernant le dossier de madame Cathy PERRET pour sa participation à la 2^{ème} édition du colloque « Egalisup - égalité(s) vers et dans l'enseignement supérieur » qui aura lieu du 5 au 7 juillet 2023 à Rennes. La demande à hauteur de 411, 25 € porte sur la moitié des frais de mission. La seconde partie sera pris en charge par le centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE).
À l'unanimité des votants (madame Cathy PERRET ayant quitté la salle pendant les débats et le vote), les membres du conseil scientifique octroient la somme de 411,25 €.

À l'issue de l'examen des dossiers présentés ce jour, le montant total du financement accordé s'élève à la somme de 15 021 € (13 428 € en fonctionnement et 1 593 € en masse salariale).

En additionnant les sommes estimées de 1 000 € en masse salariale et de 250 € en fonctionnement, qui n'ont pas pu être engagées en 2022, et qui vont par conséquent impacter le budget BQR 2023, l'utilisation des crédits s'élève à 16 271 € répartis de la manière suivante : 13 678 € en fonctionnement et 2 593 € en masse salariale.

Cette première campagne BQR 2023 a conduit à l'attribution de 86 % des crédits ouverts sur l'année.

5 – Printemps de la recherche en éducation 2023 et organisation du colloque de l'INSPE

En rapport direct avec le colloque organisé par l'INSPE les 1 et 2 juin 2023, madame Martine JACQUES présente une proposition d'appel à communication sur le thème « individu et formation, une relation en complexité ». Elle sollicite les membres du conseil pour diffuser à l'ensemble de leurs réseaux cet appel à communication dès que ce dernier sera finalisé.

Les travaux présentés lors de ce colloque pourront relever de différentes approches, notamment en sciences de l'éducation, en sociologie ou en didactique. Ils pourront également s'inscrire dans d'autres champs scientifiques et disciplinaires comme la psychologie ou l'économie.

Monsieur Daniel RAICHVARG prend la parole pour indiquer l'existence d'un ouvrage relatant des récits de vie de professeurs pendant leur première année d'enseignement.

La chargée de mission recherche précise que le thème du colloque « individu et formation » ne doit pas seulement s'entendre dans le rôle de l'individu qui suit un enseignement, mais aussi en tant qu'individu formateur.

Elle souligne que la volonté, qui a conduit à la programmation de cette manifestation, est de permettre à de nombreux chercheurs de l'INSPE de Bourgogne de soumettre, et ainsi mettre en valeur, les recherches portées par notre institut. Ce congrès comportera également des prises de paroles d'autres chercheurs, français et internationaux, pour apporter un regard original et élargit sur la relation entre individu et formation.

Madame Elsa LANG RIPERT se dit particulièrement heureuse de voir un tel colloque prendre forme au sein de l'INSPE de Bourgogne.

La directrice de l'INSPE divulgue les dates du printemps de la recherche en éducation 2023 organisé par le réseau des INSPE. Cet événement se tiendra les 7 et 8 juin. Madame Martine JACQUES précise que des cycles de webconférences auront lieu de mars à mai. Cette année, le thème porte sur l'évaluation à l'école. Le programme s'articulera autour de conférences et de travaux menés dans le cadre d'un formathon.

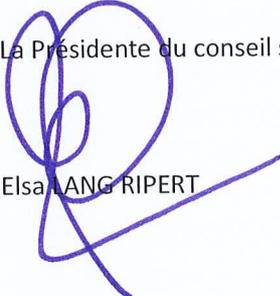
6 – Questions diverses

La parole est donnée à monsieur Daniel RAICHVARG pour présenter la collection Raphaël éditée par les EUD (éditions universitaires de Dijon). Il s'agit de livres pour enfants sur des sujets scientifiques. Les textes sont de madame Lorraine JOLY qui est psychologue au CHU de Dijon. Les illustrations sont réalisées par madame Charlotte CORNUDET. À ce jour, 8 ouvrages sont parus. Le 9^{ème} livre sortira dans quelques semaines. En 2024, pour les 10 ans de cette collection, un 10^{ème} livre devrait être publié et un événement spécial sera organisé pour la fête de la science. Monsieur Daniel RAICHVARG souhaiterait également programmer une journée de travail autour du sujet des livres scientifiques documentaires. Pour cela, il mentionne qu'il établira sans doute une demande de financement BQR et propose d'engager dès à présent les réflexions sur les différentes possibilités pour animer cette journée.

Cathy PERRET fait part de deux nouvelles formations en lien direct avec la thématique du printemps de la recherche : « innovation en évaluation » et « les possibilités offertes par l'intelligence artificielle pour l'enseignement et l'évaluation » qui se dérouleront respectivement le 31 mars et le 27 avril.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil scientifique lève la séance à 12h15.

La Présidente du conseil scientifique



Elsa LANG RIPERT